

## **Règlement intérieur Salle escalade SAE de Wasselonne**

Outre les règles élémentaires de savoir vivre, de courtoisie et d'esprit sportif, l'adhésion au club implique le respect de ce règlement intérieur, des règles de sécurité et des recommandations de la FFME.

### **Préambule :**

L'escalade même en salle est un sport à risque qui nécessite une parfaite maîtrise des techniques de sécurité et d'assurance et une vigilance de tous les instants.

La sécurité est l'affaire de tous et de chacun. En son nom, tout utilisateur de ce mur d'escalade doit intervenir ou prévenir un responsable immédiatement dans le cas où il constaterait des attitudes, comportements, erreurs techniques ou situation générale présentant un danger.

### **Accueil et conditions d'accès à la SAE :**

L'utilisation de la SAE (mur d'escalade et zone de bloc) aux horaires du club est exclusivement réservée :

- Aux adhérents du club, titulaires de la licence.
- Aux personnes qui participent à une séance de découverte avec l'accord du responsable de séance. Ces personnes sont couvertes par une licence découverte valable pour la journée entamée proposée par le club.
- Aux personnes qui participent à une séance d'essai avec l'accord du responsable de séance.
- Aux personnes membres du club d'escalade « Cairns67 ».

Toute personne à son arrivée doit se présenter au responsable de séance qui pourra contrôler la validité de sa licence et vérifier son niveau d'autonomie en escalade.

Un cahier d'émargement est disponible à l'entrée de la salle, et complété par chaque participant lors de son arrivée

### **Catégories de grimpeurs : Il est défini les catégories de grimpeurs suivantes :**

Les grimpeurs autonomes : Ont un accès à la salle limité aux « Séances adultes autonomes » sous la responsabilité d'un membre du club nommé responsable de séance qui peut être différent suivant le jour.

Tout nouveau membre et en particulier chaque débutant devra se présenter au responsable de séance afin d'évaluer son autonomie et pouvoir éventuellement l'orienter vers des séances d'initiation.

Tout membre du club de moins de 14 ans devra être accompagné et sous la responsabilité d'un adulte autonome en escalade et membre du club.

Tout membre du club mineur âgé de plus de 14 ans déclaré autonome par le moniteur et titulaire d'une autorisation parentale pourra évoluer pendant les séances de pratique autonome.

Cette condition ne s'applique pas au cours d'escalade encadré par un moniteur.

L'utilisation de la salle aux horaires du club est exclusivement réservée aux membres du club à jour de leur cotisation. Ceux-ci fixeront à leur baudrier le badge attestant du paiement de celle-ci.

L'escalade engageant la responsabilité du grimpeur et de l'assureur, les débutants ne doivent demander conseil qu'au moniteur (cours d'école d'escalade) ou au responsable de séance.

Si une personne ne respecte pas une des conditions précitées, le responsable de séance peut lui refuser l'accès à la salle.

Tout comportement doit respecter les règles de bonne conduite (sonore et visuelle).

### **Règlement d'utilisation de la salle :**

A leur arrivée, les pratiquants doivent circuler sur les tapis protecteurs des matelas pour accéder aux casiers où ils pourront s'équiper et déposer leurs affaires.

Des vestiaires sont à disposition pour se changer. Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

L'accès à la zone de grimpe (mur, matelas et salle de bloc) doit se faire en chaussons d'escalade ou en chaussures fermées propres. Elle n'est réservée qu'aux grimpeurs.

Aucun matériel ne doit être déposé au pied des voies, les affaires personnelles restent à proximité des casiers.

Seule la magnésie liquide est autorisée compte tenu des recommandations de la FFME.

Il est interdit d'apporter et de consommer de la nourriture dans la SAE, une zone de restauration est à proximité dans les parties communes.

L'accès au local matériel est réservé aux responsables de salle et aux membres du comité.

La circulation en chaussons d'escalade dans les parties communes du complexe multisports est interdite.

### **Créneaux d'ouvertures de la salle d'escalade :**

Pratique autonome (hors jours fériés et vacances scolaires) :

- Lundi de 20h à 22h.
- Mardi de 19h à 21h.
- Mercredi de 18h30 à 21h30.
- Vendredi de 19h à 21h.
- Samedi de 10h à 12h : Des activités seront proposées certains samedis.
- Dimanche de 10h à 12h après entre les vacances de la toussaint et Pâques.

Des créneaux peuvent être supprimés en cas de force majeure, ou modifiés par les membres du comité. Les changements seront communiqués aux membres dès que possible et par moyen informatique.

### **Utilisation du matériel collectif**

Le club peut mettre à disposition du matériel pour pratiquer ce sport dans les meilleures conditions possibles (baudriers, systèmes d'assurage). Celui-ci sera demandé au responsable de séance. Au-delà, chacun devra avoir son matériel personnel. Des chaussons d'escalade sont conseillés, à défaut des chaussures de sport propres. A la fin de la séance, le matériel devra être impérativement restitué par les utilisateurs au responsable de séance.

### **Règles de sécurité :**

- Je m'assure que mes enfants, s'ils ne grimpent pas, restent en dehors de la zone de grimpe (sur les tapis protecteurs des matelas).
- Je fais systématiquement un nœud de huit à une distance suffisante du bout de la corde.
- Je fais un nœud d'arrêt au-dessus du nœud de 8.
- Avec mon binôme, nous réalisons le double check avant de s'élancer dans une voie.
- Parer toujours votre partenaire avant qu'il n'ait passé la corde dans le 1<sup>er</sup> point si vous grimpez en tête.
- Le grimpeur en tête doit faire passer la corde dans tous les points d'assurage du mur et dans les deux mousquetons du relais en haut de voie.
- Toutes les règles de sécurité préconisées par la FFME (voir site internet) sont applicables dans la salle.

### **Règle d'utilisation de la salle de bloc :**

- Compte tenu des dimensions de notre bloc d'escalade, son utilisation n'est possible que par quatre personnes à la fois.
- Vérifier que la surface de réception soit totalement dégagée.
- Respecter la priorité au grimpeur.
- Ne pas circuler, ne pas stationner au-dessous d'autrui.
- Ne pas grimper au-dessus ou au-dessous d'autrui.
- Amortir avec les jambes en cas de chute ou de saut.
- Se faire parer si besoin.
- Respecter l'interdiction de grimper avec son baudrier.
- Les enfants de moins de 14 ans peuvent utiliser le bloc d'escalade mais uniquement sous la surveillance de son adulte responsable membre du club afin qu'il puisse s'assurer que les règles d'utilisation sont bien respectées.
- Les entrées/sorties de la zone de bloc doivent se faire avec précaution pour éviter toute collision entre les pratiquants des deux zones (mur d'escalade et zone de bloc).
- Aucun matériel ne doit être déposé sur le sol de la zone de bloc. Le bidon de magnésie liquide doit rester au pied du mur non équipé de prises.

Ce règlement intérieur peut être modifié par le comité et sera applicable dès sa publication